

Département
de Seine et Marne

—
Arrondissement
de Torcy

—
Canton de
Pontault-Combault

VILLE DE PONTAULT-COMBAULT

77347 CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mai 2011

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 31

Excusés : 08

L'AN DEUX MILLE ONZE, le DIX MAI A VINGT ET UNE HEURE, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la ville de PONTAULT-COMBAULT se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 3 mai 2011 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de madame DELESSARD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. POMMOT - Mme VERGNAUD – MM. PODEVYN – BLOCIER -
Mme OLIVEIRA – MM. BORD – TASD'HOMME - MAIRES ADJOINTS

MM. BEAULIEU – GANDRILLE - TABUY – BRIAUD - Mme VIET –
M. CITTI – Mmes GAUTHIER – MERVILLE – KERBADJ –
MM. BECQUART - GUILLOT – LA SPINA – CABUCHE -
Mme LESAGE – M. ROUSSEAU – Mmes TRUY – BOISSONNET -
M. RIGOT- Mme HEUCLIN – M. CALVET – Mmes SANTOS - HAUER
GIRARDIN - CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABSENTS EXCUSES :

Mmes VIRIN – LOPES – DUPRE – POIRIER - MM. CHAUMIER -
SAVELLI – RENAUD – BUSCAIL –

POUVOIRS :

Mme VIRIN	à	M. GANDRILLE
Mme LOPES	à	Mme VIET
Mme DUPRE	à	M. POMMOT
Mme POIRIER	à	Mme HEUCLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERGNAUD

Sous la présidence de Monique Delessard, Maire,

Le Conseil municipal,

1. Demande de subvention auprès du Conseil général pour la restauration du tableau de Poilpot : Christ aux outrages.

A l'unanimité,

. **AUTORISE** le maire à faire exécuter les travaux de réfection du tableau de Poilpt Christ aux outrages pour un montant de 2 628,58 € TTC.

. **AUTORISE** le maire à solliciter auprès du Conseil général la subvention maximum pouvant être accordée au titre des objets mobiliers non protégés et à signer les documents s'y rapportant.

. **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

2. Versements d'une subvention :

A - à l'Office du Tourisme pour la manifestation du marché de Noël.

A l'unanimité,

. **DECIDE** de verser à l'Office du tourisme une subvention de 7 500 € pour l'organisation du marché de Noël.

. **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

B - aux Couleurs du siècle.

A l'unanimité,

. **DECIDE** de verser à l'association Les couleurs du siècles une subvention de 3 715 €, notamment pour l'aide à la création de la comédie musicale La belle au bois dormant.

. **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

C - au lycée Camille Claudel pour la participation à la finale des Olympiades des sciences de l'ingénieur.

A l'unanimité,

. **DECIDE** de verser une subvention de 300 € au lycée Camille Claudel pour la participation à la finale des Olympiades des sciences de l'ingénieur.

. **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

D – à l'association Portugaise culturelle et sociale pour la fête Franco-portugaise

A l'unanimité,

. **ATTRIBUE** à l'APCS une subvention complémentaire de 10 000 €, pour l'organisation de la fête Franco-portugaise.

. **AUTORISE** le maire à signer l'avenant à la convention de partenariat passée avec l'APCS.

3. Décisions modificatives.

Par 33 VOIX POUR (dont 4 pouvoirs)

Et 2 ABSTENTIONS (Mmes Hauer, Girardin)

. **PROCEDE** aux virements de crédits suivants :

• **VILLE – Section de fonctionnement**

Dépenses :

Fonction 01 - Nature 6188 Opérations non ventilables – Autres frais divers	+	7 000 €
Fonction 01 - Nature 6458 Opérations non ventilables – Cotisations aux autres organismes sociaux	+	24 000 €
Fonction 01 - Nature 673 Opérations non ventilables – Titres annulés sur exercices antérieurs	+	13 000 €
Fonction 521 - Nature 62878 Services à caractère social pour handicapés et inadaptés – Remboursement de frais	+	4 360 €
Fonction 812 – Nature 6554 Ordures ménagères – Contributions aux organismes de regroupement	+	3 600 €
Fonction 33 – Nature 6574 Action culturelle – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+	14 715 €

Fonction 33 – Nature 611 Action culturelle – Contrat de prestations de services	-	3 500 €
Fonction 048 – Nature 6574 Autres actions de coopération décentralisée – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+	10 000 €

Recettes :

Fonction 01 – Nature 7311 Opérations non ventilables – Contributions directes	+	239 000 €
Fonction 812 – Nature 7331 Ordures ménagères – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	+	64 970 €
Fonction 01 – Nature 7322 Opérations non ventilables – Dotation de solidarité communautaire	-	145 000 €
Fonction 01 – Nature 7381 Opérations non ventilables – Droits de mutation	-	90 000 €
Fonction 01 – Nature 74833B Opérations non ventilables – Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale	-	9 500 €
Fonction 01 – Nature 74834 Opérations non ventilables – Compensation au titre des taxes foncières	-	5 300 €
Fonction 01 – Nature 74835 Opérations non ventilables – Compensation au titre de la taxe d'habitation	+	19 005 €

• **VILLE – Section d'investissement**

Dépenses :

Fonction 020 – Nature 2188 Administration générale de la collectivité – Autres immobilisations corporelles	+	10 160 €
Fonction 321 – Nature 21318 Bibliothèques et médiathèques – Autres bâtiments publics	+	18 000 €
Fonction 521 – Nature 2188 Services à caractère social pour handicapés et inadaptés – Autres immobilisations corporelles	-	4 360 €

Recettes :

Fonction 01 – Nature 1343 Opérations non ventilables – Produits des amendes de police	+	23 800 €
--	---	----------

4. Conventions de partenariat pour une aide à la création à passer avec :

A - l'association Meeting with the cool.

A l'unanimité,

. **DECIDE** de verser, à l'association Meeting with the cool, une subvention exceptionnelle de 2 000 € au titre de l'aide à la création.

. **APPROUVE** à cet effet la convention de partenariat à passer avec cette association et autorise le maire à ce document.

. **DIT** que les crédits sont inscrits à la décision modificative prise par délibération du 10 mai 2011 n° 2011.05.3.

B - Ma p'tite lilli.

A l'unanimité,

. **DECIDE** de verser, à l'association Ma p'tite lili, une subvention exceptionnelle de 1 500 € au titre de l'aide à la création.

. **APPROUVE** à cet effet la convention de partenariat à passer avec cette association et autorise le maire à ce document.

. **DIT** que les crédits sont inscrits à la décision modificative prise par délibération du 10 mai 2011 n° 2011.05.3.

5. Convention à passer avec l'Etat pour le nouveau dispositif d'enregistrement des demandes de logements sociaux.

A l'unanimité,

. **APPROUVE** la convention à passer avec l'Etat pour le nouveau dispositif d'enregistrement des demandes de logements sociaux et autorise le maire à signer ce document.

6. Convention de partenariat à passer avec l'association Action commerciale et économique à Pontault-Combault

A l'unanimité,

. **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à passer avec l'ACEP et d'autorise le maire à signer ce document.

7. Protocole de collaboration à passer avec le pôle emploi, le promoteur des Quatre Chênes et les treize enseignes de ce pôle d'activités.

A l'unanimité,

. **APPROUVE** le protocole de collaboration, à passer avec le pôle emploi, le promoteur des Quatre chênes et les treize enseignes, qui détermine les modalités de participation de chacune des parties à l'ouverture de cette nouvelle zone d'activités commerciales et autorise le maire à signer ce document.

8. Suppression des écoles maternelle et élémentaires Jacques Prévert et création du groupe scolaire Jacques Prévert.

A l'unanimité,

. **AUTORISE** le maire :

- à supprimer les écoles maternelle et élémentaire Jacques Prévert,
- et à créer une école primaire Jacques Prévert sise rue George Sand.

9. Personnel communal

A - Modification du tableau des effectifs annexé au budget primitif 2011

A l'unanimité,

. **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs annexé au budget primitif 2011, ci-joint, et donc la création des postes suivants :

Tableau des effectifs des agents titulaires

- Filière administrative :
 - . 1 poste d'attaché

Tableau des effectifs des agents non titulaires

- Filière administrative :
 - . 1 poste d'attaché
 - . 1 poste de rédacteur.

. **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

. **AUTORISE** le maire à prendre par arrêté les dispositions à intervenir.

B – Avenant à la convention passée avec la Brie Francilienne pour la mise à disposition de personnel communal

A l'unanimité,

- . **APPROUVE** le principe de la mise à disposition de personnel communal à la Brie Francilienne.
- . **AUTORISE** le maire à signer l'avenant à la convention du 30 mars 2010 ainsi que les documents s'y rapportant.

10. Vente de deux parcelles situées 24 et 26 rue Saint Just.

A l'unanimité,

- . **PRONONCE** le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées AH 502 d'une superficie de 97 m² et AH 501, d'une superficie de 91 m², situées au 24 et 26 rue Saint Just.
- . **DIT** que les parcelles AH 501 et AH 502 sont désormais classées dans le domaine privé de la commune.
- . **ACCEPTE** de vendre :
 - à monsieur et madame Rodrigues la parcelle située 24 rue Saint Just, cadastrée AH 502, d'une superficie de 97 m² au prix de 9 700 € ;
 - à monsieur et madame Goncalves la parcelle, située 26 rue Saint Just, cadastrée AH 501, d'une superficie de 91 m² au prix de 9 100 €.
- . **AUTORISE** le maire ou le premier adjoint au maire à signer les actes notariés qui seront établis par maître Dubreuil Aubert, notaire de la ville.
- . **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

QUESTION DIVERSE

A – Motion relative l'exploitation et l'utilisation des huiles et gaz de schiste

A l'unanimité,

- . **ADOPTE** le texte de la motion, ci-dessous, relative à l'exploitation et l'utilisation des huiles et gaz de schiste.

« Le Ministère de l'Écologie a accordé en mars 2010, sans aucun débat public ni concertation préalable avec les collectivités locales concernées, des permis d'exploration exclusifs à plusieurs multinationales dont Total et GDF-Suez, sur une zone géographique incluant des territoires du Languedoc-Roussillon et d'Île-de-France.

D'autres permis sont en voie d'être délivrés par le ministère en charges des Mines pour une surface incluant un tiers du territoire de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (11 450 Km²), là encore, sans qu'aucune collectivité territoriale n'ait été préalablement informée ou consultée.

Ce gaz, dont l'extraction est complexe et coûteuse, ne devient rentable qu'à mesure de la hausse du prix des hydrocarbures, d'où l'intérêt actuel des grandes compagnies pour ces gisements potentiels.

Mais l'exploitation du gaz de schiste génère des risques environnementaux et sanitaires particulièrement importants, notamment en termes d'impacts paysagers, de consommation d'eau et de pollution des eaux souterraines et de surfaces par des métaux lourds et produits chimiques particulièrement toxiques.

En effet, la technique d'exploitation de ce gaz de schiste repose sur la fracturation hydraulique. Celle-ci consiste en l'injection de millions de mètres cube d'eau, de sable et d'additifs chimiques pour "casser" les schistes et libérer le gaz. Cette eau, devenue déchet industriel, n'est récupérée qu'en partie : une partie – polluée – reste dans le milieu naturel, rejoint les aquifères et alimente les rivières. L'autre partie est récupérée pour être à nouveau injectée (et donc, pour partie, rejoindre les milieux naturels) ou être traitée, dans la mesure de ce qu'il est possible de faire avec des métaux lourds.

L'exploitation de l'huile de schiste qui suscite un intérêt comparable, nécessite l'utilisation des mêmes techniques.

Notre commune, qui s'est engagée dans une démarche de respect de l'environnement, d'énergie et de développement soutenable, s'oppose à la recherche et l'exploitation du gaz et huile de schiste sur le territoire départemental, et participera activement aux actions et rassemblements qui seront organisés par le collectif départemental.

Ainsi, le Conseil Municipal de Pontault-Combault, s'il prend acte de la décision prise le 4 février 2011 par le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, de suspendre les forages de prospection de gaz de schiste, restera extrêmement vigilant à ce qu'aucune inflexion ne soit apportée à cette décision. »

** * * * **

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. La parole est ensuite donnée au public présent dans la salle.

Le maire
1^{ère} vice-présidente du Conseil général
Monique Delessard